

Nationalrat

Conseil national

Consiglio nazionale

Cussegl naziunal



Commission de l'environnement, de
l'aménagement du territoire et de
l'énergie
CH-3003 Berne

www.parlement.ch
urek.ceate@parl.admin.ch

À l'attention des gouvernements
cantonaux

Le 3 juillet 2018

15.486 lv.pa. Amstutz. Tirs en campagne et tirs historiques. Préservons notre patrimoine culturel au-delà de 2020. Ouverture de la procédure de consultation

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le 19 juin 2018, la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national a approuvé un avant-projet de modification de la loi sur la protection de l'environnement (LPE), lequel fait suite au dépôt de l'initiative parlementaire visée en titre. Dans le cadre de la procédure de consultation, nous vous soumettons par la présente ce texte pour avis.

La loi sur la protection de l'environnement (LPE) prévoit que les mesures d'assainissement des installations de tir peuvent bénéficier d'indemnités fédérales provenant d'un fonds alimenté par une taxe sur le stockage définitif de déchets dans des décharges en Suisse ou à l'étranger (fonds OTAS), à la condition qu'aucun déchet ne soit plus déposé – c'est-à-dire qu'il ne soit plus tiré dans le sol – après le 31 décembre 2020 (art. 32e, al. 3, let. c, ch. 2, LPE). Le projet de révision prévoit que la Confédération continue au-delà du 31 décembre 2020 de soutenir financièrement l'assainissement des sites pollués, pour autant que ceux-ci soient utilisés au plus une fois par an pour une manifestation de tir (tirs en campagnes ou tirs historiques). De plus, il prévoit la possibilité d'accorder des contributions OTAS à l'installation de pare-balles lors de telles manifestations.

Nous vous invitons à adresser votre avis à l'office par voie postale (Office fédéral de l'environnement, consultation 15.486, 3003 Berne) ou électronique (christiane.wermeille@bafu.afmin.ch) d'ici au 24 octobre 2018.

Mme Christiane Wermeille, de l'Office fédéral de l'environnement (tél. 058 462 99 89, christiane.wermeille@bafu.admin.ch) et M. Sébastien Rey, secrétaire de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie (tél. 058 322 97 34, urek.ceate@parl.admin.ch) se tiennent à votre disposition pour tout renseignement



complémentaire. Vous trouverez en outre la documentation relative à la consultation sur la page Internet de la commission (www.parlement.ch).

Vous remerciant par avance de votre précieuse collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Roger Nordmann
Président de la commission